

PÉTITION DU PERSONNEL À L'INTENTION DES EMPLOYEURS DE L'AGOEER

« pour le renouvellement immédiat de la CCT et des solutions concrètes aux problèmes d'organisation des horaires pour le personnel éducatif en internat »

Considérant :

1. Les premiers résultats de l'enquête syndicale sur les horaires de travail qui mettent en exergue, sans ambiguïté, les effets néfastes de l'arythmie sur les équipes, les employé-e-s et les prestations ; une flexibilité imposée toujours plus grande ;
2. Que cette flexibilité entraîne diverses formes de pénibilités qui ne sont pas reconnues ni compensées à leur juste valeur ;
3. La résolution de l'assemblée générale du personnel du 14 novembre 2011 qui demande que des mesures immédiates soient prises pour compenser les effets de la pénibilité et de la flexibilité et, de manière générale, pour défendre les conditions de travail des employé-e-s ;
4. Que l'évidente compression de l'effectif en personnel en raison des politiques d'austérité successives et l'élargissement des couvertures horaires des foyers ne permettent plus aux équipes d'avoir suffisamment de ressources et d'appuis pour garantir une bonne planification des horaires.

Les soussigné-e-s demandent :

1. La poursuite des négociations concernant les améliorations demandées relatives à la durée du travail et la répartition de l'horaire (art 16 notamment) ;
2. La reconduction de la Convention collective de Travail (CCT) AGOEER – SIT et SSP au 1^{er} janvier 2012 ;
3. L'application scrupuleuse de la CCT, en particulier concernant les compensations des heures supplémentaires, les horaires de nuit pour le personnel soumis à la loi sur le travail, le respect de la limite de la disponibilité dite de piquet ;
4. Qu'en l'absence de solution négociée à l'échéance de la CCT, **les parties à la CCT établissent un programme de travail, sous forme d'un protocole d'accord additionnel annexé à la CCT, les engageant à trouver de réelles solutions de reconnaissance et de compensation à la pénibilité du travail du personnel éducatif en internat, dans un délai de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2012.**
En absence d'un tel accord, le personnel prendra les mesures qu'il jugera utiles.

Nom	Prénom	Institution	Signature

Pétition à signer par le personnel des institutions de l'AGOEER – tout le monde peut signer – solidarité !

**À retourner aux syndicats SIT ou SSP
au plus tard lors de l'AG du 6 décembre 2011**

Genève, le 18 novembre 2011

SIT – Elodie de Weck; 16, rue des Chaudronniers – CP 3287 – 1211 Genève 3 – Tél. 022 818 03 00 – Fax 022 818 03 99

SSP/Vpod – Blaise Ortega; 6, rue des Terreaux-du-Temple – 1201 Genève – Tél. 022 741 50 80/82 – Fax 022 741 50 85